

Mmes MM les Maires
88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne

Louhans, le 27 SEP. 2017

**Objet : candidature à un contrat territorial 2018-2020 financé par la Région
Confirmation de la transition énergétique**

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme convenu dans mon courrier du 2 août dernier, vous trouverez, sous ce pli, la candidature des élus du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à un contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ; la transition énergétique a été confirmée comme « fil directeur » pour notre territoire.

Il s'agit donc d'une continuité avec le précédent contrat territorial 2015-2017 qui a permis de mobiliser des crédits territorialisés du Conseil Régional sur la rénovation « éco-conditionnée » de bâtiments publics (les logements ont été dirigés vers les règlements sectoriels comme Effilogis), l'amélioration de la performance de l'éclairage public, la traction animale, l'acquisition de véhicules électriques, le développement de l'activité économique liée au bois dont la production de plaquettes bocagères ainsi que le renforcement des pôles avec la création de chemins piétonniers et avec des études pour un futur Ecoquartier.

En nous proposant un futur contrat territorial 2018-2020, le Conseil Régional nous encourage à poursuivre ce type d'opérations et nous invite à traiter d'autres domaines de la transition énergétique comme les déchets (cf au verso de ce courrier).

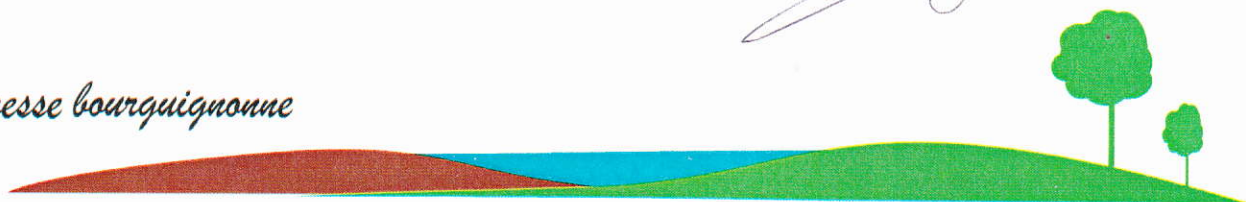
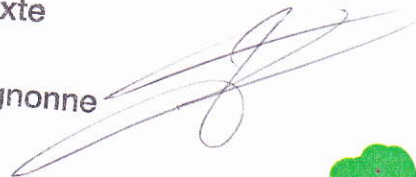
Pour ce faire, le Conseil Régional doit me communiquer le montant de notre enveloppe territoriale 2018-2020 qui sera exclusivement réservée à des dépenses d'investissement (cf le règlement régional envoyé en août) et la trame type de la fiche-projet que chaque maître d'ouvrage devra compléter.

Dans l'attente de pouvoir vous transférer ces éléments et en vous invitant à déjà pré-identifier vos projets qui seront réalisés en 2018 ou en 2019 ou en 2020,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



« Conditions particulières de soutien pour un fil directeur « transition énergétique » :

(..) Une stratégie territoriale de transition énergétique doit prioritairement traiter les 4 domaines suivants :

- Patrimoine des collectivités : les collectivités locales se devant d'être exemplaires
 - Dans la conception et l'usage des bâtiments publics et de l'éclairage public
 - Dans la valorisation de leur patrimoine et de leurs compétences pour la production d'EnR : bois et forêts, espaces verts, déchets organiques de restauration collective...
- Urbanisme et aménagement : par l'intégration des dimensions énergétique et climatique à plusieurs échelles :
 - Dans les documents d'urbanisme (SCoT) et PLUi
 - Dans les politiques d'urbanisme à l'échelle des parcelles (parc d'activités, lotissements,...)
 - Que ce soit dans les temps d'élaboration des documents ou dans des différents actes liés à l'application du droit des sols (certificats d'urbanisme, permis de construire...)
- Habitat (déjà traité via l'urbanisme et qui sera à compléter) :
 - Dans l'incitation à la rénovation énergétique et à la construction performante, et la production d'EnR
- Mobilités (déjà traité via l'urbanisme et qui sera à compléter) :
 - Dans la promotion et le développement de modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et de l'intermodalité au quotidien : covoiturage, TAD, modes doux et actifs, transport en commun.

Elle peut également traiter d'autres domaines, comme par exemple :

- Les déchets : réduction des déchets à la source, optimisation des collectes, facilitation du tri, du recyclage, valorisation des déchets organiques)...
- Les activités locales de productions agricoles et forestières : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de circuits courts...
- Les autres activités locales : développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique, développement de l'économie circulaire... »

« Annexe Ingénierie Cahier des charges

(...) **A tous les stades de la démarche, il convient de veiller à une bonne information / communication, ainsi qu'une sensibilisation des acteurs concernés**, au premier rang desquels les élus du territoire et les techniciens des collectivités locales, (...) »

« Les attentes de matière de champs d'intervention (...) Transition énergétique

(...), la Région demande à ce que les champs suivants soient abordés prioritairement :

- Bâtiment et éclairage public (rénovation du patrimoine public, construction BEPOS, précarité énergétique,...)
- Energies renouvelables (développement de la méthanisation, des réseaux de chaleur, du bois énergie, du solaire,...)
- Urbanisme et aménagement (intégration des dimensions énergétique et climatique dans les documents d'urbanisme),
- Mobilité (développement des transports publics, développement des alternatives à la voiture individuelle et des modes doux,...).

Les autres champs pouvant être abordés sont :

- Les déchets (réduction des déchets à la source, optimisation des collectes, facilitation du tri, du recyclage, valorisation de déchets organiques),
- l'agriculture (développement de modes de production moins polluants, autonomie énergétique des exploitations agricoles, développement de circuits alimentaires de proximité),
- la forêt (développement de modes de production moins polluants, développement de circuits courts pour la valorisation du bois),
- les activités économiques hors agriculture et forêt.

Les autres démarches menées par les collectivités locales sur le territoire doivent prévoir une articulation avec la stratégie énergie-climat (en particulier en ce qui concerne les SCoT ou les PLUi, PLU). (...) »